

L'Espagne demande la reconnaissance du basque, du galicien et du catalan comme langues officielles par les institutions européennes

Le Monde - Publié le 19 août 2023

Accessible sur : https://www.lemonde.fr/international/article/2023/08/19/l-espagne-demande-la-reconnaissance-du-basque-du-galicien-et-du-catalan-comme-langues-officielles-par-les-institutions-europeennes_6185916_3210.html

La mesure faisait partie des demandes de Junts, la formation de Carles Puigdemont, pour que ses députés soutiennent les socialistes du premier ministre, Pedro Sanchez, au Parlement.



La présidente du Parlement nouvellement élue, Francina Armengol, est applaudie par le premier ministre par intérim, Pedro Sanchez, et la deuxième vice-première ministre, Yolanda Diaz, lors d'une session de vote au Parlement espagnol à Madrid, jeudi 17 août 2023. PAUL WHITE / AP

Le gouvernement du premier ministre espagnol, Pedro Sanchez, a demandé, jeudi 17 août, que le basque, le catalan et le galicien, trois langues officielles dans certaines régions du pays, soient reconnus comme langues officielles au sein des institutions européennes. Un tel statut accorderait aux citoyens de l'Union européenne (UE) le droit d'accéder à tous les documents et administrations dans ces trois langues et la présence d'interprètes et de traducteurs spécifiques dans les institutions communautaires.

Le parti de Carles Puigdemont, Junts per Catalunya (Ensemble pour la Catalogne), avait conditionné son soutien à la candidature de la socialiste Francina Armengol lors de l'élection du président du Congrès des députés à l'envoi de cette demande, formalisée dans une lettre du ministre des affaires étrangères, José Manuel Albares, à la présidence du conseil de l'Union européenne. Il y propose que la requête espagnole soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil des affaires générales, à Bruxelles, le 19 septembre.

Une décision prise « dans le cadre de l'accord conclu avec Junts », a reconnu José Manuel Albares, cité par El País. Les dernières élections législatives ayant abouti à une égalité du nombre de députés entre la droite et la gauche, le soutien des sept députés de Junts est indispensable pour le Parti socialiste ouvrier dans l'optique d'obtenir l'investiture de Pedro Sanchez lors d'un deuxième vote du Parlement dans les prochaines semaines.

Pedro Sanchez a assuré, mercredi, que la promotion des langues de son Etat est « un engagement qu'[il] affichera[t] tout au long de la présidence espagnole de l'Union européenne ». Le gouvernement s'était déjà engagé en 2022 à permettre la reconnaissance du catalan à Bruxelles sans jamais officialiser sa demande.

Pas de majorité au Parlement

La formation séparatiste a ajouté cette exigence à ses deux revendications fondamentales : un référendum d'autodétermination et une amnistie pour toutes les personnes poursuivies après l'échec de la tentative de sécession. La demande de reconnaissance des trois langues au niveau européen a de grandes chances de rester symbolique, un vote à l'unanimité du Conseil étant nécessaire pour modifier la réglementation. Plusieurs Etats membres, en effet, se montreraient réticents à soutenir une mesure que les défenseurs des langues régionales dans leur pays respectif pourraient reprendre à leur compte.

Par ailleurs, en cas de décision favorable, l'entrée en application de la mesure prendrait plusieurs années. Membre depuis 1973, l'Irlande a dû se satisfaire jusqu'en 2005 d'une traduction en langue gaélique – qui est pourtant son premier idiome officiel, avant l'anglais – uniquement pour les traités. Une fois le statut de langue officielle de l'UE obtenu, en 2007, quinze années supplémentaires ont été nécessaires pour que les traductions en irlandais soient effectives au même niveau que les autres dans les institutions.

Actuellement, l'Union européenne compte vingt-quatre langues officielles : allemand, bulgare, tchèque, croate, danois, slovaque, slovène, espagnol, estonien, finlandais, français, grec, hongrois, anglais, irlandais, italien, letton, lituanien, maltais, néerlandais, polonais, portugais, roumain et suédois. Lorsqu'un pays devient membre de la communauté, sa langue s'ajoute aux langues officielles – bien que des exceptions existent : le luxembourgeois n'a jamais eu ce statut, tout comme le turc, pourtant langue officielle de Chypre avec le grec.